CORRECTIONS EVENTUELLES DES QUANTITES FORFAITAIRES (conformément à l'art.77, par.2 et l'art.79 de l'A.R. du 18.06.2017)

a) VOLET A : Dans le "volet A" aucune correction (en plus ni en moins) n'est apportée aux quantités initiales. Les corrections "en plus" ou "en moins", que l'entrepreneur estime nécessaires, sont indiquées dans les volets B et C.

b) VOLET B : Les postes contenant des corrections "en plus" sont indiqués dans le "volet B" du métré récapitulatif.

c) VOLET C : Les postes contenant des corrections "en moins" sont indiqués dans le "volet C" du métré récapitulatif.

d) VOLET D : Les lacunes éventuelles sont indiquées dans le "volet D".

Les volets B et C n'indiquent que la différence entre la quantité initiale et la quantité proposée. Ainsi, l'on obtient un montant total "en plus" pour le "volet B" et un montant total "en moins" pour le "volet C" qui est respectivement ajouté au métré récapitulatif initial ou déduit de ce métré afin de déterminer le coût réel de l'entreprise.

RÉDUCTION

J'accorde une réduction sur les prix unitaires en pourcentage.

VOLET A

Article Artikel	Référence	Récapitulatif FR	TVA BTW	Unité	Nature	Quantité Hoevelheid	Prix unitaire (€) Eenh.pr. (€)	Total (€) Totaal (€)
1.		**PARTIE 1** **VOIRIE ET AMENAGEMENT**						
1.1		**CHAPITRE I** **TRAVAUX PREPARATOIRES ET TRAVAUX EN REGIE**						
1.1.1		**A. – TRAVAUX PREPARATOIRES**						
1.1.1.2	01.002*	Frais octroyés pour l'élaboration d'un plan "as built" voirie et des réaménagements selon Art.33 et Art36 avec les précisions supplémentaires ci-dessous, par bon de commande. Le plan « as-built » voirie comporte l'ensemble des éléments dans la zone de la liste non-exhaustive ci-après : la signalisation verticale et horizontale, les luminaires, les feux de signalisation (voiture et transport en commun), les bordures (types, niveau et matériaux), les gaines posées (utilisées ou en attente), les chambres de visites, les matériaux posées, les avaloirs, les raccordement aux avaloirs, les caténaires etc. Le paiement se fera après la remise des plans "as built" sur support informatique Sous format (DWG compatible &PDF). Cautionnement/ indemnités de retard=Pénalité spéciale (Art45-CCT2015)	21%	Pièces	Quantité présumée	1		
1.1.1.4	01.003	Mise à disposition de panneaux d'information, par bon de commande et pendant la durée des travaux y afférents, y compris pose, enlèvement et réparation du revêtement.	21%	Pièces	Quantité présumée	1		
1.1.1.5	01.004	Emission de tout matériel de natures diverses pour l'information du public sur les objectifs des travaux envisagés, à la demande du fonctionnaire dirigeant, y compris toutes sujétions.	21%	€	Somme à justifier	1		
1.1.1.6	01.005	Fourniture et pose d'une protection d'arbre selon chapitre K, pendant la durée du chantier.	21%	Pièces	Quantité présumée	3		
1.1.1.7	01.005*	Fourniture, pose et enlèvement d'une protection d'arbre selon chapitre K, ou équivalent, sous réserve d'acceptation par le pouvoir adjudicataire , pendant la durée du chantier.	21%	Pièces	Quantité présumée	3		
1.1.1.8	01.005**	Protection particulières des arbres : caisses ou enclos de protection, clôture de type A 2m de hauteur	21%	Pièces	Quantité présumée	3		
1.1.1.9	01.009	Installation d'un pavillon de chantier à l'usage de l'Administration y compris la réalisation des voiries provisoires d'accès et plateformes	21%	Pièces	Quantité forfaitaire	1		
1.1.1.10	01.0010	Entretien et équipement du pavillon de chantier y compris notamment consommables, consommations et frais divers	21%	mois/Pièces	Quantité présumée	15		
1.1.1.11	01.011	Démontage et évacuation de pavillon de chantier après achèvement des travaux	21%	Pièces	Quantité forfaitaire	1		
1.1.1.12	01.012	Platelages / Pontages provisoires. Le présent poste prévu en Somme à justifier, s'applique à des travaux de construction, transport, fondation, montage, réglage, calage, entretien, démontage, évacuation des platelages et pontages provisoires neufs ou de remploi destinés à assurer le passage routier en surface lors des diverses phases d'exécution et toutes sujétions. Le matériel reste la propriété de l'entrepreneur en fin de chantier. Le présent poste ne peut être utilisé qu'après accord écrit préalable du fonctionnaire dirigeant et les sommes à y imputer seront établies en conformité avec la législation sur les Marchés Publics. Remarque : toutes poses et déposes au même endroit sont comprises dans le prix.	21%	€	Somme à justifier	1		
		Note: Aucun rapport de démolition n'étant fourni dans les documents du marché, il est à considérer que les débris de démolitions sont en HMRP (High Milieu Risico Profile). Les suppléments éventuels liés à leur évacuation sont inclus dans les prix unitaires.						
1.1.1.13	01.009	Sciage vertical et rectiligne ou en courbe avec un rayon ≥ 15 m de revêtements hydrocarbonés bitumineux jusqu'à une profondeur ≤ 5 cm.	21%	mct	Quantité présumée	37		
1.1.1.15	01.011	Supplément aux postes précédents pour sciage vertical rectiligne ou en courbe de revêtements hydrocarbonés bitumineux par tranche supplémentaire de 5 cm de profondeur.	21%	mct	Quantité présumée	37		
1.1.1.16	01.012	Sciage vertical et rectiligne ou en courbe avec un rayon ≥ 15 m de revêtements en béton ou en béton armé, jusqu'à une profondeur ≤ 5 cm	21%	mct	Quantité présumée	2		
1.1.1.18	01.014	Supplément aux postes précédents pour sciage vertical rectiligne ou en courbe de revêtements en béton ou en béton armé, par tranche supplémentaire de 5 cm de profondeur.	21%	mct	Quantité présumée	10		
1.1.1.19	01.015	Démontage ou démolition de revêtements et fondations de chaussée, de zones de stationnement, d'îlots directionnels de toute espèce, sur une profondeur conventionnelle de 45 cm, y compris béton armé, filets d'eau, leurs fondations, avec évacuation des décombres en dehors du domaine public et toutes sujétions. Si l'épaisseur totale est inférieure à la valeur susmentionnée, la différence est à porter en compte dans les déblais. Si l'épaisseur totale excède la valeur susmentionnée, la différence est à porter en compte dans le poste « supplément pour démolition par tranche de 5 cm de profondeur » prévu au métré.	21%	m2	Quantité présumée	2290		
1.1.1.20	01.016	Supplément pour démolition du revêtement et de la fondation, par tranche de 5 cm de profondeur, au-delà des 45 cm prévus au poste précédent, y compris évacuation des décombres en dehors du domaine public et toutes sujétions.	21%	m2	Quantité présumée	229		
1.1.1.27	01.023	Démontage de revêtements en pavés naturels et démolition de leurs fondations, y compris évacuation des produits de démolition en dehors du domaine public et toutes sujétions. Stockage sur chantier pour réutilisation des pavés. Le tout ayant une épaisseur conventionnelle de 45 cm. Si l'épaisseur totale est inférieure à la valeur susmentionnée, la différence est à porter en compte dans les déblais. Si l'épaisseur totale excède la valeur susmentionnée, la différence est à porter en compte dans le poste « supplément pour démolition par tranche de 5 cm de profondeur » prévu au métré.	21%	m2	Quantité présumée	1474		

1.1.1.30	01.026	Démolition ou démontage de trottoirs, d'arrêts de bus et bermes revêtues (e.a. dalles de béton, pavage ornemental, pavés en béton, pierres naturelles, etc...), leurs fondations de toute espèce et tous leurs accessoires comme bandes de contrebutage, gargouilles, taques, sur une profondeur conventionnelle de 30 cm et évacuation de tout déchet en dehors du domaine public, stockage provisoire des matériaux à réutiliser ou transport dans un dépôt du pouvoir adjudicateur. Si l'épaisseur totale est inférieure à la valeur susmentionnée, la différence est à porter en compte dans les déblais. Si l'épaisseur totale excède la valeur susmentionnée, la différence est à porter en compte dans le poste « supplément pour démolition par tranche de 5 cm de profondeur » prévu au métré.	21%	m2	Quantité présumée			
1.1.1.31	01.027	Supplément pour démolition du revêtement et de la fondation par tranche de 5 cm de profondeur au-delà des 30 cm prévus au poste précédent, y compris évacuation des décombres en dehors du domaine public et toutes sujétions.	21%	m2	Quantité présumée			
1.1.1.32	01.028	Démolition ou démontage de bordures de toute espèce, leurs fondations et évacuation des matériaux en dehors du domaine public et toutes sujétions	21%	mct	Quantité présumée	437		
1.1.1.33	01.029	Démolition ou démontage de filets d'eau en béton, préfabriqués ou coulés sur place non compris dans le poste "Démontage et démolition de revêtements et fondations de chaussée", avec leurs fondations et évacuation des matériaux en dehors du domaine public et toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	5		
1.1.1.34	01.030	Démolition ou démontage d'avaloirs existants, y compris terrassements nécessaires, évacuation des décombres en dehors du domaine public, démolition des fondations, enlèvement des tuyaux d'écoulement et toutes réparations à l'égout, obturation des raccordements à l'égout des avaloirs non replacés, remblai à l'aide de sable stabilisé par couches de 0,20 m maximum, compactage et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	4		
1.1.1.36	01.032	Démontage ou démolition des encadrements en béton avec taques et/ou grilles en fonte de chambres de visite, y compris transport, stockage des éléments à réutiliser vers le dépôt du pouvoir adjudicateur et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	25		
1.1.1.45	01.040	Démontage de signalisation verticale existante, panneaux et poteaux, démolition de leurs fondations, nettoyage, triage, transport et entreposage du matériel susceptible de réemploi, évacuation vers le dépôt du pouvoir adjudicateur du matériel réutilisable et toutes sujétions. La pièce comprend l'ensemble de(s) panneau(x), de(s) poteau(x), de(s) fondation(s).	21%	Pièces	Quantité présumée	15		
1.1.1.47		Démolition selon article additionnel D.1.2.X						
1.1.1.47.1		Démolition de clôture en en béton armé	21%	m	Quantité présumée	188		
1.1.1.47.2		Démontage abris vélo	21%	Pièces	Quantité présumée	2		
1.1.1.47.3		Démontage des bacs à plantes en béton	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.1.1.47.4		Démontage de grands pots de plantes	21%	Pièces	Quantité présumée	3		
1.1.1.47.5		Démontage des abris bus STIB-MIVB	21%	Pièces	Quantité présumée	4		
1.1.1.47.6		Démontage du panneau d'affichage digital STIB	21%	Pièces	Quantité présumée	1		
1.1.1.47.7		Démontage et évacuation de divers étriers (arceaux vélos)	21%	Pièces	Quantité présumée	18		
1.1.1.47.8		Démontage de la station Villo!	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.1.1.47.9		Démontage des croix de saint-André	21%	Pièces	Quantité présumée	18		
1.1.1.47.10		Démontage des poubelles	21%	Pièces	Quantité présumée	4		
1.1.1.47.11		Démontage des chaises et bancs	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.1.1.47.12		Démontage des barrières de parking	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.1.1.47.13		Démontage de grillage dans le jardin	21%	m	Quantité présumée			
1.1.1.47.14		Démontage des mâts d'éclairage, y compris démolition de la fondation, stockage provisoire ou transport vers un lieu de stockage du pouvoir adjudicateur, évacuation des déchets, terrassements nécessaires et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	5		
1.1.1.47.15		Démontage des bulles à verre hors-sol	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.1.1.47.16		Démontage et dépose du grand panneau publicitaire	21%	Pièces	Quantité présumée	1		
1.1.1.47.17		Démolition et évacuation des rails	21%	m	Quantité présumée	397		
1.1.1.47.18		Démontage et stockage des éléments en pierre bleu	21%	€	Prix global			
1.1.1.47.19		Démontage des pavés en granit	21%	m2	Quantité présumée			
1.1.1.47.20		Démolition de divers éléments	21%	€	Somme à justifier	1		
1.1.1.47.21		Démontage d'éléments divers	21%	€	Somme à justifier	1		
1.1.1.47.22		Démontage des supports de signnalisation verticaux	21%	Pièces	Quantité présumée	6		
1.1.2		**B. – SIGNALISATION DE CHANTIER**						
1.1.2.1	01.043*	Réalisation de plans de signalisation pour déviations avec toutes les phases nécessaires pour l'organisation du chantier : Réalisation de plans de signalisation pour déviations avec toutes les phases nécessaires pour l'organisation du chantier, à la requête du pouvoir adjudicateur et approuvés par les Services de Police. Une coupe transversale doit apparaître sur ces plans, sur laquelle l'espace prévu pour tous les usagers de la route est indiqué. A livrer en format pdf et DWG, endéans les 7 jours ouvrables. Une distinction est opérée entre un plan simple, conformément au canevas figurant à l'art. 34e où une signalisation standard est prévue, et un plan plus compliqué quand une déviation doit aussi être organisée.						
1.1.2.1.1	01.043.a	Plan de nouvelle zone de chantier, échelle 1/500 et 1/200 (par phase).	21%	Pièces	Quantité présumée	3		
1.1.2.1.2	01.043.b	Adaptation d'un plan approuvé au poste précédent pour sous-phases, modifications et as built.	21%	Pièces	Quantité présumée	1		
1.1.2.1.3		Coupes de mobilité éch 1/500è : Coupes de voirie en section courante comprenant les différentes sections et destination de chaque partie de voirie, avec les cotes et niveaux nécessaires à l'encodage des chantiers sur la plateforme Osiris.	21%	Pièces	Quantité présumée	20		
1.1.2.2	01.044	Intervention sur place et/ou enlèvement de la signalisation de chantier. Il sera tenu compte uniquement des heures prestées sur chantier.						
1.1.2.2.1	01.044.a	Camion avec chauffeur.	21%	heures	Quantité présumée	15		
1.1.2.2.2	01.044.b	Camionnette avec chauffeur	21%	heures	Quantité présumée	30		
1.1.2.2.3	01.044.c	Ouvrier	21%	heures	Quantité présumée	200		
1.1.2.3	01.045	Location de panneaux de signalisation (panneau, éventuellement panneau supplémentaire, poteau, pied, colliers et prémontage).						
1.1.2.3.1	01.045.a	Grand modèle (diam. minimum 70 cm).	21%	Jour/Pièces	Quantité présumée	2000		
1.1.2.3.2	01.045.b	Petit modèle (diam. minimum 40 cm).	21%	Jour/Pièces	Quantité présumée	1200		
1.1.2.4	01.046	Location de barrières de circulation (y compris les poteaux nécessaires, panneaux rouges et blancs pourvus de réflecteurs, 3 feux clignotants, pieds, colliers et prémontage).	21%	Jour/Pièces	Quantité présumée	1200		
1.1.2.5	01.047*	Location par jour location et entretien pendant toute la période du chantier balises sur poteaux de dimensions 1400 x 300 mm , feu clignotant, avec bandes alternatives rouges et blanches (communément appelés ''panneaux sergent''), feux clignotants, munies d'un socle anti renversement; conformes aux règlements et du type à désigner par le fonctionnaire dirigeant, pour usage sur le chantier.	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.1.2.6	01.048	Location et entretien d'une remorque avec signalisation lumineuse, type Minimax, y compris batteries ou raccordement au réseau électrique.	21%	Jour/Pièces	Quantité présumée	125		
1.1.2.7		Location par jour et entretien d'une remorque avec signalisation lumineuse, type Minimax, y compris batteries ou raccordement au réseau électrique avec absorbeur de chocs.	21%	Pièces	Quantité présumée	20		
1.1.2.8		Location par jour et entretien d'un portique pour passage exclusif tram et bus	21%	Pièces	Quantité présumée	20		
1.1.2.10	01.050	Frais pour étude et pose de la signalisation pour des déviations, non compris dans les postes précédents et à la demande du pouvoir adjudicateur.	21%	€	Somme à justifier	1		

1.1.2.11	01.051	En vue de régler la circulation pendant les travaux : déplacements, modifications, extensions et locations de dispositifs de signalisation lumineuse, y compris les raccordements au réseau, ainsi que la fourniture, la mise en œuvre, le démontage et le stockage dans les dépôts du pouvoir adjudicateur après mise hors service, y compris l'alimentation électrique pendant la durée de leur mise en service. N.B. 1. Le sous-traitant doit être agréé par la Direction Gestion et Entretien des Voiries de Bruxelles Mobilité - A.E.D. 2. Le coefficient de frais généraux et bénéfice est fixé à 10%	21%	€	Somme à justifier	1		
1.1.2.12	01.052	Déplacement, modification, extensions d'installations, de poteaux autres que ceux de signalisation lumineuse tricolore (poteaux d'éclairage, de support pour lignes aériennes, etc...), y compris enlèvement, déblai, remblai, fondation, raccordement électrique, toutes pièces accessoires nécessaires et toutes sujétions. N.B. 1. Le sous-traitant doit être agréé par la Direction Gestion et Entretien des Voiries de Bruxelles Mobilité - A.E.D. 2. Le coefficient de frais généraux et bénéfice est fixé à 10%.	21%	€	Somme à justifier	1		
1.1.2.13	01.053	Fourniture et pose, pendant le chantier, de panneaux de préavis conformes à la circulaire relative à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique ainsi qu'aux dispositions réglementaires et légales, y compris poteaux et toutes sujétions	21%	m2	Quantité présumée	15		
1.1.2.14	01.054	Marquages provisoires.						
1.1.2.14.1	01.054.a	Marquages provisoires de couleur orange à exécuter lors des différentes phases de circulation, y compris toutes sujétions. Les surfaces concernées sont les surfaces réellement peintes.	21%	m2	Quantité présumée	25		
1.1.2.14.2	01.054.b	Enlèvement des marquages du poste précédent. Les surfaces concernées sont les surfaces réellement à enlever.	21%	m2	Quantité présumée	25		
1.1.2.14.3	01.054.c	Marquages provisoires de couleur jaune-orange en bandes réfléchissantes autocollantes, à exécuter lors des différentes phases de circulation, y compris toutes sujétions. Ces marquages ne peuvent être utilisés qu'avec l'autorisation du fonctionnaire dirigeant. Les surfaces concernées sont les surfaces réellement mises en œuvre.	21%	m2	Quantité présumée	25		
1.1.2.14.4	01.054.d	Enlèvement des marquages du poste précédent. Les surfaces concernées sont les surfaces réellement à enlever.	21%	m2	Quantité présumée	25		
1.1.2.15	01.055	Mise à disposition et évacuation d'éléments de clôture, conformes à l'ordonnance du 5 mars 1998 relative à la coordination et à l'organisation des chantiers en voirie publique en Région de Bruxelles Capitale, telle que modifiée, et à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la coordination et à l'organisation des chantiers en voie publique en Région de Bruxelles-Capitale, tel que modifié, notamment l'article 8 et l'annexe 3 . « . La manutention de ces éléments sur chantier, à la demande du pouvoir adjudicateur, est portée en compte dans les postes « prestations d'ouvriers ».						
1.1.2.15.1	01.055.a	Clôture de type A composée de panneaux bleus-jaunes d'une hauteur de 1m, y compris les socles et toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	150		
1.1.2.15.2	01.055.b	Clôture de type A composée de panneaux bleus/jaunes d'une hauteur de 2 m, y compris les socles et toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	15		
1.1.2.15.3	01.055.c	Clôture de type A composée de panneaux bleus/jaunes d'une hauteur de 1 m surmontés d'une rehausse en grillage d'une hauteur de 1m (hauteur totale 2 m), y compris les socles et toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	15		
1.1.2.15.4	01.055.d	Clôture métallique de type B d'une hauteur comprise entre 1m et 1,20m, y compris les socles et toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	10		
1.1.2.15.5	01.055.e	Clôture composée de cônes de 1m de hauteur et de lisse de type B, y compris toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	10		
1.1.2.16		Fourniture et installation d'un système double face New Jersey en plastique, (dé)placement et retrait inclus	21%	mct	Quantité présumée	10		
1.1.2.17	01.056	Location et entretien d'éléments de clôture, conformes à l'ordonnance du 5 mars 1998 relative à la coordination et à l'organisation des chantiers en voirie publique en Région de Bruxelles-Capitale, telle que modifiée et à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la coordination et à l'organisation des chantiers en voie publique en Région de Bruxelles-Capitale, tel que modifié, notamment l'article 8 et l'annexe 3 .						
1.1.2.17.1	01.056.a	Clôture de type A composée de panneaux bleus-jaunes d'une hauteur de 1m, y compris les socles et toutes sujétions.	21%	mct/mois	Quantité présumée	2500		
1.1.2.17.2	01.056.b	Clôture de type A composée de panneaux bleus/jaunes d'une hauteur de 2 m, y compris les socles et toutes sujétions.	21%	mct/mois	Quantité présumée	300		
1.1.2.17.3	01.056.c	Clôture de type A composée de panneaux bleus/jaunes d'une hauteur de 1 m surmontés d'une rehausse en grillage d'une hauteur de 1m (hauteur totale 2 m), y compris les socles et toutes sujétions.	21%	mct/mois	Quantité présumée	500		
1.1.2.17.4	01.056.d	Clôture métallique de type B d'une hauteur comprise entre 1m et 1,20m, y compris les socles et toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	250		
1.1.2.17.5	01.056.e	Clôture composée de cônes de 1m de hauteur et de lisse de type B, y compris toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	250		
1.1.2.18		Fourniture et pose de Leds	21%	€	Somme à justifier	1		
1.1.2.19		Petite intervention concessionnaires obligatoirement réalisées par le concessionnaire	21%	€	Somme à justifier	1		
1.1.3		**C. - TRAVAUX EN REGIE**						
1.1.3.1	01.057	Prestations d'ouvriers pour travaux en régie. Les prix unitaires comprennent, outre le salaire, toutes prestations du personnel de maîtrise ainsi que les charges et suppléments légaux. Ce poste peut être employé aussi comme aide aux Services Publics et/ou Sociétés concessionnaires et/ou Maître de l'ouvrage. Prestations pendant les heures normales de travail, les jours ouvrables pour :						
1.1.3.1.1	01.057.a	- main-d'œuvre qualifiée 1er échelon	21%	heures	Quantité présumée	500		
1.1.3.1.2	01.057.b	- main-d'œuvre qualifiée 2ème échelon.	21%	heures	Quantité présumée	150		
1.1.3.1.3	01.057.d	- main-d'œuvre de jardinier.	21%	heures	Quantité présumée	30		
1.1.3.1.4	01.057.x	- ingénieur stabilité	21%	heures	Quantité présumée	25		
1.1.3.2	01.059	Matériel en régie pour travaux non compris dans ce métré, y compris chauffeur ou opérateur :						
1.1.3.2.1	01.059.a	- camion 15 T.	21%	heures	Quantité présumée	5		
1.1.3.2.2	01.059.b	- camion 15 T avec grappin.	21%	heures	Quantité présumée	5		
1.1.3.2.3	01.059.c	- grue mécanique sur pneus.	21%	heures	Quantité présumée	5		
1.1.3.2.4	01.059.d	- compresseur + marteau pic.	21%	heures	Quantité présumée	10		
1.1.3.2.5	01.059.e	- brosse mécanique	21%	heures	Quantité présumée	5		
1.1.3.2.6	01.059.k	- remorque avec signalisation lumineuse, type minimax.	21%	heures	Quantité présumée	25		
1.1.3.2.7	01.059.l	- camion avec absorbeur de chocs	21%	heures	Quantité présumée	5		
1.1.3.2.8		- dump (pièce*jour)	21%	Pièces	Quantité présumée	5		
1.1.3.2.9		- Matériel d'éclairage autonome (Pièce*jour)	21%	Pièces	Quantité présumée	3		
1.1.3.3	01.062	Contrôle complémentaire de produits de construction par un laboratoire, à la seule demande du pouvoir adjudicateur.	21%	€	Somme à justifier	1		
1.1.3.4	01.063	Prestation d'un organisme de contrôle agréé, désigné par le fonctionnaire dirigeant, pour le contrôle technique des travaux, selon art. 38 du présent cahier spécial des charges.	21%	€	Somme à justifier	1		
1.1.3.5	01.064	Travaux non prévus dans les postes de ce métré et à exécuter suivant justification et à la seule demande du pouvoir adjudicateur.	21%	€	Somme à justifier	1		
1.2		**CHAPITRE II TERRASSEMENTS**						
1.2.1		**A. - EVACUATION DES TERRES DEBLAYEES NON REUTILISEES SELON § D.**						
1.2.1.1		Somme réservée pour essais de sol	21%	€	Somme à justifier	1		
1.2.1.2	02.001	Le transport de terres de déblais du chantier vers un DT (dépôt temporaire) est compris dans les prix unitaires des différents postes mentionnés ci-dessous						
1.2.1.2.1		a) Stockage temporaire						
1.2.1.2.1.1	02.001.a	Frais de manutention	21%	t	Quantité présumée	400		
1.2.1.2.1.2	02.001.b	Frais de stockage pour un forfait de maximum 4 semaines.	21%	t	Quantité présumée	400		
1.2.1.2.1.3	02.001.c	Tamisage des terres.	21%	t	Quantité présumée	400		

1.2.1.2.1.4	02.001.d	Traitement (évacuation, recyclage,…) des débris pierreux tamisés, tenant compte d'un forfait de 20 % de débris pierreux par tonne livrée.	21%	t	Quantité présumée	80		
1.2.1.2.1.5	02.001.e	Analyse de sol sur la partie restante (80 % par tonne livrée) après tamisage. Prix de l'analyse par tonne.	21%	t	Quantité présumée	320		
1.2.1.2.2		b) Évacuation du sol terreux (les 80 % sans débris pierreux) du DT y compris les frais de transport vers une décharge ou un centre d'assainissement des sols.						
1.2.1.2.2.1	02.001.f	Évacuation du sol pour usage libre. Évacuation et traitement éventuel du sol pour usage réglementé.						
1.2.1.2.2.2	02.001.f.x1	Valorisation des terres sur un terrain affecté en zone d'habitat	21%	t	Quantité présumée	50		
1.2.1.2.2.3	02.001.f.x2	Valorisation des terres sur un terrain affecté en zone récréative ou commerciale	21%	t	Quantité présumée	50		
1.2.1.2.2.4	02.001.f.x3	Valorisation des terres sur un terrain affecté en zone industrielle	21%	t	Quantité présumée	50		
1.2.1.2.2.5	02.001.g	Terres utilisées comme matériau de construction.	21%	t	Quantité présumée	50		
1.2.2		**B. - TRAVAUX PREALABLES AUX TERRASSEMENTS SELON § D.2.**						
1.2.2.1	02.004	Repérage des impétrants L'entrepreneur doit en outre respecter : - Le R.G.I.E. pour ce qui concerne les travaux à proximité de canalisations électriques. - L'arrêté royal du 21-09-1988 relatif à l'exécution de travaux à proximité de canalisations de gaz et autres canalisations. - Le code de bonne pratique pour la prévention des dégâts aux installations souterraines. - Toutes mesures de sécurité spécifiques plus sévères appliquées par le propriétaire des canalisations. Terrassements pour localisation d'installations existantes selon § D.2.3. Terrassements manuels en déblais suivant nécessités, blindés ou non, pour la recherche de canalisations, câbles, et autres installations des services publics, conformément à la législation en la matière, y compris l'enlèvement de tous matériaux non réutilisables, le maintien des canalisations, le démontage mécanique des sous-fondations, fondations et revêtements de surface et tous travaux complémentaires. Remarque : Ces travaux concernent uniquement les fouilles à réaliser pour la localisation des impétrants avant exécution des travaux de terrassement divers et n'exonèrent en rien l'entrepreneur de l'obligation de terrassements en déblais manuels dans la zone d'impétrants ainsi localisée.						
1.2.2.1.1	02.004.a	Fouilles de reconnaissance d'une profondeur de 1,20 m.	21%	mct	Quantité présumée	50		
1.2.2.1.2	02.004.b	Fouilles de reconnaissance plus profondes dont la profondeur se situe entre 1,20 et 1,50 m.	21%	mct	Quantité présumée	20		
1.2.2.2	02.005	Remblais pour fouilles de reconnaissance. Terrassements en remblais de fouilles blindées ou non, pour tranchées de reconnaissance jusqu'au niveau inférieur de la sous-fondation de la voirie carrossable et trottoirs, y compris compactage, reconstruction du corps de chaussée, sous-fondations, fondations et revêtements de surface de toute nature et toutes sujétions. Remise en place et si nécessaire renouvellement des éléments de protection des installations existantes.						
1.2.2.2.1	02.005.a	Fouilles de reconnaissance d'une profondeur de 1,20 m. Au sable-ciment selon § E.4.3.	21%	m3	Quantité présumée	20		
1.2.2.2.2	02.005.b	Fouilles de reconnaissance d'une profondeur de 1,20 m. Au sable de sous-fondation selon § C.2.4.2.	21%	m3	Quantité présumée	20		
1.2.2.2.3	02.005.c	Fouilles de reconnaissance plus profondes dont la profondeur se situe entre 1,20 et 1,50 m. Au sable-ciment selon § E.4.3.	21%	m3	Quantité présumée	20		
1.2.2.2.4	02.005.d	Fouilles de reconnaissance plus profondes dont la profondeur se situe entre 1,20 et 1,50 m. Au sable de sous-fondation selon § C.2.4.2.	21%	m3	Quantité présumée	20		
1.2.3		**C. - DEBLAIS DE TERRES ARABLES SELON § D.3.**						
1.2.3.1	02.008	Déblais de terres arables, gazons et terres humiques, y compris chargement et transport.						
1.2.3.1.1	02.008.a	En vue d'une réutilisation sur chantier.	21%	m3	Quantité présumée	300		
1.2.4		**D. - DEBLAIS GENERAUX SELON § D.4.**						
1.2.4.1	02.009	Déblais de terres de toute nature pour exécution des voiries, trottoirs, pistes cyclables et zones de stationnement, y compris compactage et profilage du fond de coffre et des talus et toutes sujétions. La profondeur des déblais est fixée conventionnellement comme suit : - soit en prenant la différence entre le niveau actuel des revêtements de chaussée, trottoirs, terre-pleins, zones de stationnement, refuges et îlots directionnels actuels, diminué s'il y a lieu de l'épaisseur du revêtement et de la fondation existante et le niveau d'assise du fond de coffre futur ; - soit en prenant la différence entre le niveau actuel des terrains et le niveau d'assise du fond de coffre futur, diminué s'il y a lieu de l'épaisseur de la terre arable.						
1.2.4.1.1	02.009.a	La mise en dépôt des terres sur chantier en vue d'un remploi en remblais.	21%	m3	Quantité présumée	250		
1.2.4.1.2	02.009.b	Le chargement, le transport et l'évacuation des terres non réutilisées en dehors du domaine public.	21%	m3	Quantité présumée	250		
1.2.4.2	02.010	Démolition de massifs d'un volume supérieur à 0,5 m 3 rencontrés lors de déblais selon § D.4.4, y compris évacuation des déchets et décombres en dehors du domaine public et toutes sujétions.						
1.2.4.2.1	02.010.a	Massifs en béton non armé ou maçonnerie.	21%	m3	Quantité présumée	40		
1.2.4.2.2	02.010.b	Massifs en béton armé	21%	m3	Quantité présumée	15		
1.2.5		**E. -REMBLAIS SELON § D.5.**						
1.2.5.1	02.011	Fourniture et mise en œuvre de terre arable sur les bermes, terre-pleins et talus, selon § D.5.1, y compris chargement, transport, répandage, profilage et toutes sujétions.						
1.2.5.1.1	02.011.a	Terre arable provenant de déblais du chantier.	21%	m3	Quantité présumée	300		
1.2.5.1.3	02.011.c	Terre arable fournie par l'entrepreneur.	21%	m3	Quantité présumée	1200		
1.2.5.2	02.012	Remplacement de sols impropres à constituer l'assise des remblais selon § D.5.2.2 Déblais pour enlèvement de terres insuffisamment portantes, y compris chargement et toutes sujétions. Les remblais correspondants sont repris aux postes des remblais. Le chargement, le transport et l'évacuation des terres non réutilisées en dehors du domaine public.	21%	m3	Quantité présumée	30		
1.2.5.3	02.013	Remblais pour la réalisation des profils prescrits, selon le § D.5.3, y compris fourniture des matériaux, répandage, profilage, compactage et toutes sujétions.						
1.2.5.3.1	02.013.a	Avec sol acceptable pour remblais selon § C.1.2, en provenance des déblais	21%	m3	Quantité présumée	250		
1.3		**CHAPITRE III SOUS-FONDATIONS ET FONDATIONS**						
1.3.1		**A. – TRAVAUX PREPARATOIRES SELON § E.2.**						
1.3.1.1	03.001	Fourniture et pose d'un géotextile selon § E.2.1, y compris découpes et toutes sujétions. Les ouvertures pour le passage de conduites ne sont pas déduites de la surface.	21%	m2	Quantité présumée	5500		

1.3.1.2	03.002	Nivellement et compactage du fond de coffre pour exécution de voiries définitives et trottoirs selon § E.2.2, y compris piquetage et toutes sujétions en remblai et en déblai.	21%	m2	Quantité présumée	5500		
1.3.2		**B. - SOUS-FONDATION SELON § E.3.**						
1.3.2.1	03.005	Fourniture et mise en œuvre d'une sous-fondation d'épaisseur variable, y compris répandage en couches de 30 cm maximum, compactage, cylindrage et toutes sujétions.						
1.3.2.1.1	03.005.b	Type 2 (sable-gravillons)						
1.3.2.1.1.1		Type 2 (sable-gravillons), pour revêtements	21%	m3	Quantité présumée	1250		
1.3.2.1.1.2		Type 2 (sable-gravillons), pour éléments linéaires	21%	m3	Quantité présumée	20		
1.3.2.1.1.3		Type 2 (sable-gravillons), pour caniveaux à grille	21%	m3	Quantité présumée	20		
1.3.3		**C. - FONDATIONS SELON § E.4.**						
1.3.3.1	03.006	Remise en état d'une sous-fondation existante selon § E.4.1, y compris scarification superficielle, reprofilage, compactage et toutes sujétions.	21%	m2	Quantité présumée	150		
1.3.3.2	03.007	Fourniture et mise en œuvre d'une fondation en empierrement selon § E.4.2, y compris répandage, mise sous profil, compactage et toutes sujétions.						
1.3.3.2.1	03.007.b	Type II sans additif en empierrement continu 0/20, pour revêtements	21%	m3	Quantité présumée	980		
1.3.3.4	03.009	Fourniture et mise en œuvre d'une fondation type IIIG en 20/32, y compris répandage en couches de maximum 30 cm, mise sous profil, compactage, couche de protection et toutes sujétions.	21%	m3	Quantité présumée			
1.4		**CHAPITRE IV REVETEMENTS DE CHAUSSEES**						
1.4.1		**A. - REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT SELON § F.1.**						
1.4.1.1	04.001	Fourniture et mise en œuvre de béton de roulement teinte claire à définir, selon article additionnel § F.1.2.5.1.x, y compris protection du béton frais, coffrages, joints de construction transversaux goujonnés, produit de cure et toutes sujétions.						
1.4.1.1.1	04.001.c	Epaisseur 20 cm (emplacement:chaussée, trottoir voie principal et place centrale)	21%	m2	Quantité présumée	4500		
1.4.1.1.2	04.001.d	Epaisseur 16 cm (quai de la STIB, terrain TMS)	21%	m2	Quantité présumée	630		
1.4.1.2	04.002	Supplément sur le prix des postes béton de roulement pour :						
1.4.1.2.1	04.002.a	Béton coloré et/ou lavé selon § F.1.2.5.1 et § F.1.2.6.3.1.	21%	m2	Quantité présumée	4500		
1.4.1.2.5	04.002x	supplément pour formatage d'une bande de contrebutage dans le revêtement béton	21%	mct	Quantité présumée			
1.4.1.3		SUPPLÉMENT DE PRIX DU POSTE PRÉCEDENT DE MISE EN OEUVRE PENDANT						
1.4.1.4	04.003	Fourniture et pose d'armatures dans les revêtements de béton des postes précédents.	21%	kg	Quantité présumée	24000		
1.4.1.5	04.005	Exécution de joints de dilatation transversaux selon § F.1.2.9.1.3, y compris fourrure de dilatation, fond de joint, goujons et berceaux, scellement des joints et toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	750		
1.4.1.6	04.006	Exécution de joints de construction longitudinaux selon § F.1.2.9.2.1, y compris scellement des joints et toutes sujétions.						
1.4.1.6.1	04.006.a	Sans barres d'ancrage.	21%	mct	Quantité présumée	600		
1.4.1.6.2	04.006.b	Avec barres d'ancrage et leurs forages.	21%	mct	Quantité présumée	600		
1.4.1.7	04.007	Exécution de joints de flexion longitudinaux selon § F.1.2.9.2.2, y compris sciage dans le béton durci, scellement des joints et toutes sujétions.						
1.4.1.7.1	04.007.a	Sans barres d'ancrage.	21%	mct	Quantité présumée	600		
1.4.1.7.2	04.007.b	Avec barres d'ancrage et leurs forages.	21%	mct	Quantité présumée	600		
1.4.2		**B. - REVETEMENTS HYDROCARBONES BITUMINEUX COMPACTES SELON § F.2.**						
1.4.2.1		**B.1. – Produits pour couches de roulement selon § F.2.2.2.1.**						
1.4.2.1.1	04.008	Fourniture et mise en œuvre d'une couche de roulement en béton bitumineux, y compris nettoyage préalable, couche de collage et toutes sujétions, épaisseur 50 mm.						
1.4.2.1.1.1		Type AC-14 Surf 1-1 (BB-1B)	21%	m2	Quantité présumée			
1.4.2.1.1.2		Traitement de joints entre une couche de roulement en enrobé bitumineux coloré et un autre revêtement ou un élément linéaire ou un accessoire de voirie ou un rail selon § F.2.2.8.9.3.	21%	mct	Quantité présumée			
1.4.2.1.1.3		Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé ocre , y compris nivelage, épandage, damage et toutes sujétions. Ce poste est aussi employé pour des réparations locales. Epaisseur 5cm.	21%	m2	Quantité présumée			
1.4.3.1		**C.1. - Pavage en pavé de béton selon § F.3.2.**						
1.4.3.1.1		Fourniture et pose de pavés en béton pour quai STIB, y compris couche de pose, sablage, rejointoyage, vibrage, sciage mécanique, pièces spécifiques et toutes sujétions. Les pavés en béton blanc sont utilisés pour l'exécution de marquages. Concerne le marquage des arrêts de bus de la STIB.						
1.4.3.1.2	04.057.p	Blanc - 22*11 épaisseur 8cm.	21%	m2	Quantité présumée	40		
1.4.3.4		**C.6. - Pavage enherbés selon F.X.3**						
1.4.3.4.1		Fourniture et pose de pavés de récupération engazonnés pour zones de stationnement y compris couche de pose, sablage, rejointoyage, vibrage, sciage mécanique, pièces spécifiques et toutes sujétions.	21%	m2	Quantité présumée			
1.4.4.2		**D. - REVETEMENTS EN DOLOMIE SELON § F.5.**						
		Concerne les terrains de pétanque.						
1.4.4.2.1	04.098	Fourniture et mise en œuvre de dolomie 0/16 traitée au ciment, y compris nivelage, épandage, damage et toutes sujétions. Ce poste est aussi employé pour des réparations locales. Epaisseur 10cm.	21%	m2	Quantité présumée			
1.4.6		**G. - DIVERS**						
		Fourniture et mise en oeuvre de copeaux en caoutchouc recyclés agglomérés	21%	m2	Quantité présumée			
		Fourniture et mise en oeuvre de revêtement semi-dur beige avec liant d'origine végétale Ep= 10cm	21%	m2	Quantité présumée	237		
		Fourniture et mise en place du revêtement de sport en sol souple y compris marquage au sol Ep = 7mm	21%	m2	Quantité présumée			
		Dalles en caoutchouc 60 x 60 cm, épaisseur 5,5 (changement de direction)	21%	m2	Quantité présumée	0,36		
		Dalles en caoutchouc 100 x 100 cm, épaisseur 7,5 cm (dalle 1ère porte)	21%	m2	Quantité présumée	1		
		Fourniture et mise en place d'une dalle en béton bleue, 60 x 60 cm, épaisseur 8 cm, avec pictogramme handicapé.	21%	Pièces	Quantité présumée	1		
1.5		**CHAPITRE V DRAINAGE ET EGOUTTAGE**						
1.5.1		**A. – TRAVAUX PREPARATOIRES**						
1.5.1.1	05.001	Relevé des réseaux d'égouts existants et branchements, y compris les recherches du sens d'écoulement, des jonctions, relevé des extrémités amont et aval des branchements (investigations dans les immeubles si nécessaire) , y compris fourniture des plans correspondants, listing détaillé de tous les branchements et ce, dans toute la zone influencée par les travaux. Mode de paiement : 100% à la remise des plans sur support informatique	21%	€	Prix global			
1.5.1.3		Frais octroyés pour l'établissement des états des lieux. Ce poste comprend l'établissement des états des lieux contradictoires, la production des rapports y relatifs, toutes les visites intermédiaires en cours de travaux, les récolements après travaux, l'établissement des états des pertes dans les zones relevées, ainsi que tous les frais relatifs aux contre-expertises éventuellement nécessaires. Mode de paiement : 100% à la fin complète des récolements et, si nécessaire après l'établissement des états des pertes.	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.5.1.4		Nettoyage mécanique ou manuel des égouts existants et à maintenir, y compris aspiration ou chargement, transport des déchets en dehors du domaine public et toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	20		
1.5.2		**D. - TERRASSEMENTS**						
1.5.2.1		Déblais et travaux annexes Le paiement pour l'évacuation et la mise en dépôt temporaire ou en décharge des terres non acceptables pour remblais se fait dans les postes du chapitre II – Terrassements – Point A						

1.5.3		**E. - EGOUTS ET EVACUATION D'EAU SELON § G.2.**						
1.5.3.1	05.200	Réalisation d'un égout au moyen de tuyaux et pièces spéciales en PEHD. Fourniture et pose de tuyaux en polyéthylène (PEHD), y compris terrassements en déblai et remblai, fondation, épaulement, enrobage des tuyaux, raccordements étanches aux chambres de visite ainsi que les opérations de percement, démolition éventuelle des tuyaux existants et toutes sujétions. Les pièces spéciales, y compris la pièce en T et les manchons électrosoudables pour le raccordement des branchements secondaires à la canalisation principale conformément aux plans de détail, sont inclus dans le prix du poste. Les divers éléments constituant la canalisation doivent être soudés entre eux par du personnel agréé.						
1.5.3.1.1	05.200.b	Diamètre extérieur 160 mm (SDR 17)						
1.5.3.1.1.1	05.200.b.1	- profondeur moyenne pm < 3 m	21%	mct	Quantité présumée	20		
1.5.3.1.1	05.200.b	Diamètre extérieur 315 mm (SDR 17)						
1.5.3.1.1.1	05.200.b.1	- profondeur moyenne pm < 3 m	21%	mct	Quantité présumée	50		
		Raccordement à l'égout éxistant rue Jules Vieujant	21%	€	Somme à justifier			
1.5.5		**H. - CHAMBRES DE VISITE ET REGARDS D'INSPECTION SELON § G.5.**						
1.5.5.2	05.351	Démolition d'encadrements en béton avec taques en fonte de chambres de visite, y compris transport et stockage des éléments à réutiliser vers le dépôt du pouvoir adjudicateur. Sont concernés, les taques et encadrements à renouveler.	21%	Pièces	Quantité présumée	25		
1.5.5.3	05.352	Mise à niveau de trappillons de chambres de visite existantes et de taques de concessionnaires au moyen de maçonnerie et d'une bague en béton armé selon l'indication du pouvoir adjudicateur, y compris démontage du couvercle et cadre de la chambre de visite existante, fourniture de la bague en béton, mortier de réglage et toutes sujétions. Non compris les maçonneries à démolir et à reconstruire. Note : La mise à niveau de taques et de couvercles d'accès aux vannes, d'une surface inférieure à 0,2 m2, est comprise dans le prix pour les revêtements. Les surfaces de celles-ci ne seront pas déduites des surfaces des revêtements.	21%	m2	Quantité présumée	25		
1.5.5.4	05.374	Chambres de visites préfabriquées Fourniture et pose de chambres de visite préfabriquées en béton armé d'une hauteur de moins de 1,20m pour égouts d'un diamètre jusqu' 315mm selon § G.5, y compris terrassements en déblai et en remblai, base, fût, dalle de fermeture, anneaux d'ajustement, bagues d'étanchéité et toutes sujétions. Ce poste ne comprend pas les échelons et les trappillons.	21%	Pièces	Quantité présumée	2		
1.5.5.5	05.377	Pose de trappillons en fonte, type à appui périphérique classe D 400 pour les chambres de visite en chaussée ou en trottoir selon § C.28.2, y compris cadre et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	2		
1.5.5.6	05.378	Fourniture et pose des dispositifs de fermeture.	21%	Pièces	Quantité présumée	2		
1.5.6		**I. - AVALOIRS SELON § G.6.**						
1.5.6.2	05.401	Fourniture et pose d'avaloirs neufs avec coupe odeurs type Ville de Bruxelles, dimensions 665 x 230 x 570 mm, y compris terrassements, raccordement aux tuyaux d'évacuation, maçonnerie, cimentage, fondation en béton C 16/20 et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	2		
1.5.7		**J. - CANIVEAUX SELON § G.7.**						
1.5.7.2		Caniveau grille selon détails plan d'adjudication Classe de résistance : D400	21%	mct	Quantité présumée	60		
X.X		**J. - Ouvrages de rétention des eaux pluviales de type SAUL**						
X.X		Fourniture et mise en oeuvre d'un ouvrage de type SAUL ép 30cm volume 46m3	21%	m³	Quantité présumée			
1.5.8		**L. - EXAMEN VISUEL DES OUVRAGES SELON § G.9.**						
1.5.8.1	05.600	Inspection par caméra d'un égout public. Communication en deux exemplaires au pouvoir adjudicateur d'une cassette vidéo (VHS) ou DVD et d'un rapport sur format papier avec photos. Dans la canalisation on introduit une caméra couleur à tête rotative et télécommandée. L'inspection sera réalisée conformément à la norme NBN EN 13.508-2						
1.5.8.1.1	05.600.a	Avant travaux	21%	mct	Quantité présumée	80		
1.5.8.1.1	05.600.b	Avant réception provisoire	21%	mct	Quantité présumée	80		
1.6		**CHAPITRE VI ÉLEMENTS LINEAIRES**						
1.6.1		**A. - GENERALITES**						
1.6.1.1	06.001	Mise à niveau de bordures de toute nature, y compris fourniture des matériaux nécessaires, terrassements et toutes sujétions.	21%	mct	Quantité présumée	20		
1.6.1.2	06.002	Fourniture et mise en œuvre de béton C 16/20 pour diverses fondations et contrebutages pour éléments linéaires, y compris répandage, coffrage, protection et toutes sujétions.	21%	m3	Quantité présumée	34		
1.6.2		**B. - BORDURES, FILETS D'EAU, BORDURES-FILETS D'EAU ET BANDES DE CONTREBUTAGE EN BETON SELON § H.1.**						
1.6.2.1		**B.1. - Bordures en béton selon § H.1.**						
1.6.2.1.1	06.005	Fourniture et pose de bordures droites préfabriquées en béton avec couche superficielle spéciale, y compris chargement, déchargement, entreposage éventuel, sciage mécanique, réglage, calage, rejointoyage et toutes sujétions. Ce poste s'applique également aux bordures posées pour former les cadres à arbres.						
1.6.2.1.1.1	06.005.b	Type I B, 30 x 20 cm avec chanfrein de 2 x 2 cm	21%	mct	Quantité présumée	130		
1.6.2.2		**B.2. – Filets d'eau et bandes de contrebutage en béton selon § H.1.**						
1.6.2.2.1	06.019	Fourniture et pose de filets d'eau droits préfabriqués en béton, y compris chargement, déchargement, entreposage éventuel, sciage mécanique, réglage, calage, rejointoyage et toutes sujétions.						
1.6.2.2.1.1	06.019.f	Type II E2, 20 x 30 cm	21%	mct	Quantité présumée			
1.6.3		**C. - BORDURE EN PIERRE NATURELLE SELON § H.2.**						
1.6.3.1		Fourniture et pose de filets en pavés porphyre trois rangées , finition selon § H.2, y compris chargement, déchargement, entreposage éventuel et toutes sujétions.						
1.6.3.1.1		3 rangs de pavés poryphe	21%	mct	Quantité présumée			
1.6.3		**G. - DIVERS**						
		G.1. – Voliges métalliques						
		Fourniture et pose de voliges métalliques y compris chargement, déchargement, entreposage éventuel et toutes sujétions.						
		Arasée	21%	mct	Quantité présumée			
		Vue 10cm	21%	mct	Quantité présumée			
		G.2. – Voliges bois						
		Fourniture et pose de voliges en bois y compris chargement, déchargement, entreposage éventuel et toutes sujétions.						
		Arasée	21%	mct	Quantité présumée			
		G.3. – Clotûre métallique						
		Démontage et déplacement de la clôture métallique existante derrière la station	21%	mct	Quantité présumée	140		
		Fourniture de clôture de même aspect si quantité récupérée n'est pas sufissante selon le Chapitre K.X.1.0.1.L du présent cahier de charges	21%	mct	Quantité présumée	15		
		Installation d'un système anti-vibratile pour la clôture au droit du terrain de sport.	21%	mct	Quantité présumée			
		Fourniture et pose d'un garde-corps au niveau de la haie	21%	mct	Quantité présumée	14		
		G.4. – Bordure pour arrêt de bus						
		Bordure chasse-roues selon le chapitre H.1.1 du présent CSC	21%	mct	Quantité présumée	50		
		Bordure de transition selon le chapitre H.1.1 du présent CSC	21%	mct	Quantité présumée	4		
		Bordure droite selon le chapitre H.1.1 du présent CSC	21%	mct	Quantité présumée	33		

1.7		**CHAPITRE VII PETITS OUVRAGES D'ART**						
1.7.0		Concerne les modules 1 et 2 de skateboard conforme aux "Detail D-20 modules de skate sur la dalle".						
1.7.1		**B. - BETON ET BETON ARME SELON § I.2.**						
1.7.1.2	07.010	Fourniture et mise en œuvre de béton armé C 30/37, pour construction de petits ouvrages d'art, y compris coffrages et toutes sujétions.	21%	m3	Quantité présumée			
1.7.1.2	07.012	Acier classe BE400 S pour postes précédents. Fourniture et pose de ronds à béton pour construction de petits ouvrages d'art, y compris pliages, ligatures et toutes sujétions.	21%	kg	Quantité présumée			
1.8		**CHAPITRE VIII SIGNALISATION, ECLAIRAGE ET MARQUAGES**						
1.8.1		**B. - ECLAIRAGE**						
1.8.1.1	08.044	Fourniture et pose de tuyaux non drainants (gaines) selon § C.23.5 pour passage de câbles et conduites, y compris terrassements nécessaires, fondation et remblais au sable-ciment, fils de tirage, colmatage des joints, repérages et toutes sujétions, ainsi que l'établissement d'un plan de repérage des gaines. Le niveau des fouilles est de – 0,80 m sous le profil en long Mode de paiement : 100 % à la remise des plans de repérage						
1.8.1.1.2	08.044.d	Gaines souples polyéthylène en rouleau diamètre de 110 mm	21%	mct	Quantité présumée	500		
1.8.1.1.2		Gaines semi rigides PEHD diamètre de 160 mm selon article additionnel X304 du présent CSC. Concerne les reservations pour l'alimentation des bus éléctriques STIB.	21%	mct	Quantité présumée	20		
1.8.1.2		Fourniture de câbles						
1.8.1.2.1		EVAVB ou EXVB 5G6mm²	21%	mct	Somme à justifier			
1.8.1.2.2		EVAVB ou EXVB 5G10mm²	21%	mct	Somme à justifier			
1.8.1.2.3		XVB 3G2.5mm²	21%	mct	Somme à justifier			
1.8.1.2	08.045	Fourniture et mise en œuvre de béton C 30/37 pour socles de poteaux d'éclairage public à placer en pleine terre, y compris tiges filetées en inox pour ancrages, fourniture et pose de gaines, déblais et remblais et toutes sujétions.	21%	m3	Quantité présumée			
1.8.1.3	08.046	Fourniture et pose de regards d'inspection préfabriqués en béton, format 50 x 50 x 60 cm, avec couvercle et cadre en fonte assortis, résistance minimum 10 T, y compris déblai, remblai, fondation en béton, raccordement des gaines d'attente, réglage du couvercle et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	5		
1.8.1.4	08.047	Fourniture et pose de regards d'inspection préfabriqués en béton d'une hauteur de moins de 1,2 m, diamètre 60 cm jusqu'à et égal à 80 cm ou 60/90 cm, y compris terrassements, base, fût, dalle de fermeture, anneaux d'ajustement, bagues d'étanchéité et toutes sujétions. Ce poste ne comprend pas : échelons, cadres et trapillons de fermeture	21%	Pièces	Quantité présumée	1		
1.8.1.6		Fourniture des mâts d'éclairage						
1.8.1.6.3		Type C : CITYCHARL CORDOBA Led's 52W 7043	21%	Pièces	Somme à justifier			
1.8.1.6.4		Type D : ICAROS 7043 équipé de 1 lanterne voirie (h=7,0), 64W	21%	Pièces	Somme à justifier			
1.8.1.6.5		Type E : ICAROS 7043 équipé de 1 lanterne (h=7,0), 32W	21%	Pièces	Somme à justifier			
1.8.1.6.6		Réglages, essais lumière de nuit sur la base de 360 point lumineux	21%	€	Somme à justifier			
1.8.2		**C. - SIGNALISATION HORIZONTALE – MARQUAGES SELON § J.2.**						
1.8.2.1		**C.1. – Travaux préparatoires**						
1.8.2.2		**C.3. - Marquages thermoplastiques**						
1.8.2.2.1	08.052	C.3.1. - VOIRIES EXCEPTE AUTOROUTES						
1.8.2.2.1.1	08.052.a	Ligne continue ou discontinue de largeur 0,15 m	21%	mct	Quantité présumée			
1.8.2.2.1.6	08.052.f	Marquage transversal pour ligne STOP de largeur 0,50 m	21%	mct	Quantité présumée	10		
1.8.2.2.1.10	08.052.j	Marquage pour passage piétons	21%	m2	Quantité présumée			
1.8.2.2.1.12	08.052.l	Flèche de sélection « tout droit », « à gauche » ou « à droite » (H=5 m)	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.8.2.2.1.16	08.052.p	Symbole en chevron pour cyclistes	21%	Pièces	Quantité présumée	30		
1.8.2.2.1.17	08.052.q	Lettre pour symbole (CD,BUS,TRAM,TAXI,…)	21%	Pièces	Quantité présumée	10		
1.8.2.2.1.18	08.052.r	Arrêt de bus simple complet (lettres, stries, lignes continues, ...).	21%	Pièces	Quantité présumée	10		
1.8.2.2.1.19	08.052.s	Arrêt de bus double complet (lettres, stries, lignes continues, ...).	21%	Pièces	Quantité présumée	10		
1.8.2.2.1.22	08.052.v	Petit pictogramme cycliste	21%	Pièces	Quantité présumée	20		
1.8.2.2.1.24	08.052.x	Grand pictogramme handicapé	21%	Pièces	Quantité présumée	2		
1.9		**CHAPITRE IX PLANTATIONS, ENGAZONNEMENT ET AMENAGEMENT PAYSAGISTE**						
1.9.1		**CONSERVATION ET ADAPTATION DES ARBRES EXISTANTS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE ADDITIONNEL K04**						
1.9.1.1	02.020	Supplément sur le prix des déblais pour précautions à prendre aux abords de la zone des racines des arbres, comprenant le traitement des racines. La surface à prendre en considération est la surface de la paroi verticale située sur le côté et présentant des racines.	21%	m2	Quantité présumée	200		
1.9.1.2		Fiches pour faire l'inventaire des arbres, avant, pendant et après les travaux, comprenant des photos, etc. et tous les travaux connexes	21%	Pièces	Quantité présumée	10		
1.9.1.3		Protection du tronc et des branches de chaque arbre, y compris tous les travaux connexes	21%	Pièces	Quantité présumée	30		
1.9.1.4		Tranchées d'essai afin de rechercher la disposition et la présence de racines, y compris tous les travaux de terrassement, l'évacuation d'éventuels restes de terre et tous les travaux connexes	21%	m3	Quantité présumée	30		
1.9.1.5		Soin des racines abimées, y compris le désinfectant après la réalisation des tranchées d'essai et avant de procéder aux travaux d'infrastructure et tous les travaux connexes	21%	Pièces	Quantité présumée	10		
1.9.2		**A. – TRAVAUX PREPARATOIRES AUX PLANTATIONS ET AUX ENGAZONNEMENTS**						
1.9.2.1		Plan d'execution pour l'ensemble des éléments de terrassement comprenant plans, notes de calcul et quantités.	21%	€	Somme à justifier			
1.9.2.2		Analyse physico-chimique	21%	€	Somme à justifier	1		
1.9.2.3	09.002	Bêchage, fraisage, nivellement du terrain et préparation du sol pour plaquages, ensemencements et plantations.	21%	m2	Quantité présumée	1000		
1.9.2.4	09.003	Terrassements en déblai pour la réalisation de zones de plantations ou d'engazonnement, y compris évacuation des terres en excès et toutes sujétions.(compris dans les terrassements)	21%	m3	Quantité présumée	150		
1.9.2.5	09.004	Fourniture et mise en œuvre d'une couche de 0,30 m de terre arable pour la réalisation de zones de plantations ou d'engazonnement, l'égalisation, le transport et toutes sujétions.	21%	m3	Quantité présumée	400		
1.9.2.6		**Engrais, amendements du sol et substrats de culture selon § K.3.2.**						
1.9.2.6.1	09.008	Fourniture et mise en œuvre d'amendements organiques à répandre sur toutes les surfaces à planter et à engazonner, à raison de 300m3/ha, fraisage sur une profondeur de 25 cm, y compris toutes sujétions :						
1.9.2.6.1.1	09.008.b	- amendements organiques (mélangés)	21%	m3	Quantité présumée	30		
1.9.2.6.2	09.009	Fourniture et incorporation d'engrais organique à répandre sur toutes les surfaces à planter et à engazonner, en quantité à définir par le fonctionnaire dirigeant, y compris fraisage sur une profondeur de 20 cm	21%	kg	Quantité présumée	100		
1.9.2.6.3	09.011	Fourniture d'engrais :						
1.9.2.6.3.1	09.011.a	- engrais organique de composition indiquée par le fonctionnaire dirigeant	21%	€	Somme à justifier	1		
1.9.2.6.3.2	09.011.b	- engrais simple	21%	€	Somme à justifier	1		
1.9.2.6.3.3	09.011.c	- engrais contenant une préparation biologique à base de champignons, dans le but de rétablir un équilibre dans la microflore du sol	21%	€	Somme à justifier	1		
1.9.3		**B. - TRAVAUX D'AMENAGEMENT SELON § K.5.**						
1.9.3.1		Implantation des parcelles de l'ensemble de plantations et vérifications préalables	21%	€	Somme à justifier	1		
1.9.3.2		**Plantation d'arbres à haute tige selon § K.5.2.**						
1.9.3.2.1	09.022	Terrassements en déblai pour fosses d'arbre, y compris évacuation des terres en excès et toutes sujétions.	21%	m3	Quantité présumée	127		
1.9.3.2.2	09.023	Terrassements manuels en déblai pour fosses d'arbre aux endroits des câbles et conduites, y compris évacuation des terres excédentaires et toutes sujétions.	21%	m3	Quantité présumée	12		

1.9.3.2.4		Fourniture et mise en œuvre d'une protection racinaire sur les parois des fosses de plantation en proximité des réseaux, selon l'article additionnel § K.3.X.5 et K.5.2.3.X.1	21%	m2	Quantité présumée	328		
1.9.3.2.5	09.027	Fourniture, transport sur le chantier et déchargement d'arbres à haute tige 20/25 - 4x tr, motte grillagée et toutes sujétions. Ce poste comprend la réservation et le marquage de l'arbre en pépinière, en accord avec le fonctionnaire dirigeant ou son délégué						
1.9.3.2.5.1		Alnus glutinosa	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.2		Corylus colurna	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.3		Prunus padus	21%	Pièces	Quantité présumée	4		
1.9.3.2.5.4		Prunus serrulata 'Shirofugen'	21%	Pièces	Quantité présumée	3		
1.9.3.2.5.5		Prunus 'Umineko'	21%	Pièces	Quantité présumée	5		
1.9.3.2.5.6		Prunus x subhirtella 'Fukubana'	21%	Pièces	Quantité présumée	2		
1.9.3.2.5.3		Prunus edoensis 'Shidare yoshino'	21%	Pièces	Quantité présumée	3		
1.9.3.2.5.4		Salix alba	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.5		Sorbus aria	21%	Pièces	Quantité présumée	6		
1.9.3.2.5.6		Sorbus aucuparia	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5	09.027	Fourniture, transport sur le chantier et déchargement d'arbres à haute tige 30/35 - 5x tr, motte grillagée et toutes sujétions. Ce poste comprend la réservation et le marquage de l'arbre en pépinière, en accord avec le fonctionnaire dirigeant ou son délégué						
1.9.3.2.5.1		Alnus glutinosa	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.2		Ginkgo biloba	21%	Pièces	Quantité présumée	4		
1.9.3.2.5.3		Quercu petraea	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.4		Ulmus resista 'Sapporo Autumn Gold'	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.4		Tilia cordata	21%	Pièces	Quantité présumée	1		
1.9.3.2.5	09.027	Fourniture, transport sur le chantier et déchargement d'arbres en cépée 300/350 - 4x tr, motte grillagée et toutes sujétions. Ce poste comprend la réservation et le marquage de l'arbre en pépinière, en accord avec le fonctionnaire dirigeant ou son délégué						
1.9.3.2.5.1		Alnus glutinosa	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.2		Salix alba	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5	09.027	Fourniture, transport sur le chantier et déchargement d'arbustres 150/200 - 4x tr et toutes sujétions. Ce poste comprend la réservation et le marquage de l'arbre en pépinière, en accord avec le fonctionnaire dirigeant ou son délégué						
1.9.3.2.5.1		Salix artocinerea	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.2		Salix rosmarinifolia	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.8	09.034	Fourniture et mise en œuvre de terre arable améliorée pour fosses de plantation : par 1000 l de terre arable sera mélangé 100 l de compost de déchets verts, 200 l de sable de rivière et 10 kg d'un produit hydrorétenteur de synthèse. Le mélange est exécuté sous le contrôle d'un délégué du fonctionnaire dirigeant, dans un dépôt proposé par le prestataire de services. Le remblai des fosses se fait par couches de 30 cm ; entre chaque couche la terre sera tassée.	21%	m3	Quantité présumée	30		
1.9.3.2.5.9	09.035.x	Fourniture et mise en œuvre d'un mélange terre/pierres pour les fosses de plantation selon § K.5.2.X.2 pour plantation d'arbres en zones revetues de dalles	21%	m3	Quantité présumée	99		
1.9.3.2.5.10	09.032.x	Plantation d'arbres. Les travaux ci-après sont à charge de l'entreprise pendant le délai de garantie :						
1.9.3.2.5.10.1	09.032.x	- arbres 20/25	21%	Pièces	Quantité présumée	23		
1.9.3.2.5.10.3	09.032.c	- arbres 30/35	21%	Pièces	Quantité présumée	5		
1.9.3.2.5.10.4		- arbustes 150/200	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.10.4		- arbres cepées 300/350	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.5.11		Fourniture et la mise en œuvre d'un ancrage souterrain invisible de la motte au moyen de trois ancres de sol, d'un élément de répartition de pression et d'un tendeur muni d'un câble approprié.	21%	Pièces	Quantité présumée	16		
	09.033	Fourniture et pose de tuteur tripode lors de la plantation des arbres, y compris liens, fixation entre tuteurs de planchettes clouées en bois traité et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	15		
		Fourniture et pose de tuteur bipode lors de la plantation des arbres, y compris liens, fixation entre tuteurs de planchettes clouées en bois traité et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	12		
		Fourniture et pose de tuteur oblique en bois traité lors de la plantation des arbres, y compris liens, fixation et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	3		
1.9.3.2.5.13	09.037	Fourniture et pose de tuyaux de drainage enrobés de diam. 8 cm pour arroser les arbres à haute tige, y compris bouchon sur l'extrémité du tuyau et toutes sujétions.	21%	unité	Quantité présumée	42		
1.9.3.2		**Plantation d'arbustes, des vivaces et des graminés selon article additionnel § K.5.4.X**						
1.9.3.2.1	09.040	Fourniture, transport sur le chantier et déchargement d'arbustes et toutes sujétions.						
		Arbustes force 150/200						
1.9.3.2.1.1		*Amelanchier ovalis*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.1.1		*Crataegus laevigata*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.1.1		*Ligustrum vulgare atrovirens*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.1.1		*Viburnum tinus*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.1.1		*Sambucus nigra*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.1.1		*Corylus avellana*	21%	Pièces	Quantité présumée			
		Arbustes force 100/150						
1.9.3.2.1.1		*Ligustrum vulgare atrovirens*	21%	Pièces	Quantité présumée	*46*		
1.9.3.2.1.1		*Choisya ternata*	21%	Pièces	Quantité présumée	*46*		
1.9.3.2.1.1		*Viburnum tinus*	21%	Pièces	Quantité présumée	*46*		
1.9.3.2.1.1		*Arbutus unedo*	21%	Pièces	Quantité présumée	*46*		
1.9.3.2.1.1		*Hypericum calycinum 'hidcote'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*46*		
1.9.3.2.1.1		*Hydrangea quercifolia*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.1.1		*Hydrangea quercifolia 'Sike's dwark'*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.1.1		*Hydrangea 'annabelle'*	21%	Pièces	Quantité présumée			
		Arbustes force 60/80						
1.9.3.2.1.1		*Spartium junceum*	21%	Pièces	Quantité présumée	*9*		
1.9.3.2.1.1		*Hypericum calycinum 'hidcote'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*9*		
		Arbustes force 40/60						
1.9.3.2.1.1		*Osmanthus x brukwoodii*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.1.1		*Hypericum inodorum*	21%	Pièces	Quantité présumée	*9*		
		Lavandula angustifolia 'Loddon Pink'	21%	Pièces	Quantité présumée	*9*		
1.9.3.2.1.1		*Myrtus communis 'tarentina'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*9*		
		Fourniture, transport sur le chantier et déchargement de plantes vivaces et graminés et toutes sujétions.						
		Couvre-sols						
1.9.3.2.2	09.042	*Gypsophila repens*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.1		*Achillea millefolium*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.2		*Sedum reflexum*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.1		*Vinca minor*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2.1		*Anemone nemorosa*	21%	Pièces	Quantité présumée	*46*		
1.9.3.2.2.2		*Geranium macrorrhizum 'Spessart'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*46*		
1.9.3.2.2.1		*Hedera helix 'kolibri'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*46*		
		Bulbes						
1.9.3.2.2.2		*Tulipa 'Apricot Foxx'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*48*		
1.9.3.2.2.2		*Tulipa sylvestris*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.2		*Allium ursinum*	21%	Pièces	Quantité présumée			

1.9.3.2.2.2		*Anemone nemorosa*	21%	Pièces	Quantité présumée			
		Allium karataviense	21%	Pièces	Quantité présumée	*5*		
		Vivaces						
1.9.3.2.2	09.042	*Gypsophila repens*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.1		*Acanthus mollis*	21%	Pièces	Quantité présumée	*1*		
1.9.3.2.2.2		*Liriope muscari*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2.1		*Anemone huphensis*	21%	Pièces	Quantité présumée	*1*		
1.9.3.2.2.1		*Dryopteris afinis*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2.2		*Deschampsia cespitosa*	21%	Pièces	Quantité présumée	*18*		
1.9.3.2.2.1		*Salvia nemorosa*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2	09.042	*Polystichum setiferum*	21%	Pièces	Quantité présumée	*1*		
1.9.3.2.2.1		*Salvia nemorosa 'blaukonigin'*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2.2		*Salvia nemorosa 'Caradona'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*18*		
1.9.3.2.2.1		*Athyrium filix-femina*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2.1		*Blechnum spicant*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2.2		*Carex umbrosa*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2	09.042	*Sanguisorba officinalis*	21%	Pièces	Quantité présumée	*1*		
1.9.3.2.2.1		*Panicum virgatum 'heavy metal'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*1*		
1.9.3.2.2.1		*Gypsophila paniculata*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.1		*Salvia officinalis*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.2		*Euphorbia characias*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.1		*Lavandula angustifolia 'Loddon Pink'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.1		*Achillea millefolium*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.2		*Persicaria amplexicaulis 'Firedance'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*3*		
1.9.3.2.2.1		*Sanguisorba 'Arnhem'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*3*		
1.9.3.2.2.1		*Iberis sempervirens*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.2		*Eupatorium cannabinum*	21%	Pièces	Quantité présumée	*17*		
1.9.3.2.2.1		*Dryopteris filix-mas*	21%	Pièces	Quantité présumée	*17*		
1.9.3.2.2	09.042	*Iris pseudacorus*	21%	Pièces	Quantité présumée	*17*		
1.9.3.2.2.1		*Ajuga reptans*	21%	Pièces	Quantité présumée	*17*		
1.9.3.2.2.1		*Carex pendula*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2.2		*Carex acutiformis*	21%	Pièces	Quantité présumée	*17*		
1.9.3.2.2.1		*Petasite hybridus*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2	09.042	*Dryopteris filix-mas*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2.1		*Blechnum spicant*	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.3.2.2.1		*Lythrum virgatum*	21%	Pièces	Quantité présumée	*18*		
1.9.3.2.2.1		*Stachys byzantine 'Big ears'*	21%	Pièces	Quantité présumée	*2*		
1.9.3.2.2.1		*Lythrum salicaria*	21%	Pièces	Quantité présumée	*17*		
1.9.3.2.2.3		Fourniture et mise en œuvre de terre arable améliorée pour fosses de plantation : par 1000 l de terre arable sera mélangé 100 l de compost de déchets verts, 200 l de sable de rivière et 10 kg d'un produit hydrorétenteur de synthèse. Le mélange est exécuté sous le contrôle d'un délégué du fonctionnaire dirigeant, dans un dépôt proposé par le prestataire de services. Le remblai des fosses se fait par couches de 30 cm ; entre chaque couche la terre sera tassée.	21%	m3	Quantité présumée	*112,8*		
1.9.3.2.6		**Engazonnement selon § K. 6.**						
1.9.3.3		Engazonnement de pelouses, de bermes et talus par semis, y compris nettoyage préalable des surfaces, bêchage, fraisage, profilage, fourniture et épandage d'engrais organique à raison de 20 kg/are, fourniture de la semence, ensemencement, cylindrage, 2 opérations de fauchage ou tonte et toutes sujétions						
1.9.3.4.1		Semis S1 selon K.6.X	21%	m2	Quantité présumée			
1.9.3.4.1		Semis S2 selon K.6.X	21%	m2	Quantité présumée			
1.9.3.4.1		Semis S3 selon K.6.X	21%	m2	Quantité présumée			
1.9.4.4.2.3	09.064.c	**D. – AMENAGEMENTS ET TRAVAUX DIVERS SELON § K.8.**						
1.9.5		**Chemins et surfaces en dur selon § K.8.1.**						
1.9.5.1		**Aménagements au pied des arbres selon § K.8.2.**						
1.9.5.2		Aménagement paysagiste						
1.9.5.2.1.7		Ganivelle en châtaignier de hauteur 40cm + piquet de châtaigner hauteur 160cm avec entraxe des piquets 200cm. Autour des massifs.	21%	ml	Quantité présumée	200		
1.9.5.2.1.9.2		Pose de poubelles régionales, y compris forages éventuels dans le revêtement, terrassements, fondation en béton C 16/20 et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée	5		
1.9.5.2.1.10	09.105	**E. - TRAVAUX D'ENTRETIEN SELON § K.9.**						
1.9.6		Ramassage des feuilles Le ramassage de feuilles et de fruits localisés sur l'ensemble des surfaces plantées , selon le § K.9.2	21%	m2	Quantité présumée	1200		
1.9.6.1	09.183	**Arbustes**						
1.9.6.2		Taille d'arbustes Les arbustes isolés ou ceux qui ne peuvent pas être taillés mécaniquement dans la masse, sont taillés une fois par an selon les règles de l'art, en fonction de l'espèce et de son époque de floraison.	21%	Pièces	Quantité présumée	60		
1.9.6.2.1	09.121	Fourniture et mise en œuvre d'engrais Les engrais seront dans la mesure du possible appliqués en même temps que l'opération de bêchage.						
1.9.6.2.2	09.128	- engrais pour massifs	21%	kg	Quantité présumée	100		
1.9.6.2.2.1	09.128.a	Binage et ratissage de massifs d'arbustes Environ 9 opérations seront exécutées par an, sur ordre de service. Toutes les mauvaises herbes seront sarclées, y compris les racines tenaces ou les rhizomes. Les fleurs fanées et les pousses sauvages seront éliminées. Après ce travail la parcelle présentera une surface propre, nivelée et ratissée.	21%	m2	Quantité présumée	1200		
1.9.6.2.3	09.130	Sarclage Le sarclage consiste en un nettoyage et une extirpation de toutes les mauvaises herbes ou déchets dans des massifs de plantes vivaces ou plantes ligneuses de petites tailles distantes de moins de 30 cm les unes des autres. Cette opération demande un soin particulier : toute plante arrachée qui fait partie des plantes existantes fera l'objet d'une pénalité double de la valeur de la fourniture et de la plantation d'un plant identique en taille. Cette opération comprend également la remise en état de la couche éventuelle de mulch. Environ 10 opérations seront exécutées par an, sur ordre de service. Tous les déchets et objets indésirables seront rassemblés et évacués en dehors du domaine public.	21%	m2	Quantité présumée	1200		
1.9.6.2.4	09.131	**Arbres**						
1.9.6.3		Bêchage aux pieds des arbres Cette opération comprend dans un premier temps l'écartement de la couche existante de mulch. Dans un deuxième temps l'évacuation de tous les déchets non désirés, le bêchage superficiel sur une profondeur de 15 cm, l'évacuation de toutes les mauvaises herbes, le ratissage et le nivellement de la terre et la remise en place de la couche de mulch. Si l'arbre est entouré d'un pavement, ses abords seront brossés de manière à évacuer toute trace de mulch ou de terre.	21%	Pièces	Quantité présumée	60		
1.9.6.3.1	09.146	Fourniture et épandage d'engrais Des engrais pauvres en chlore ayant une concentration minimale en NPK de 12.12.17, seront appliqués lors du bêchage.	21%	Pièces	Quantité présumée	60		

1.9.6.3.2	09.147	Binage aux pieds des arbres Cette opération comprend d'abord l'enlèvement de la couche éventuelle de mulch. Tous les déchets et les objets indésirables seront évacués préalablement. Cette opération comprend le binage sur une profondeur de 5 cm, l'arrachage éventuel des drageons, le nivellement du sol et la remise en place de la couche de mulch. Il y a environ 7 opérations par an à prévoir, de mars à octobre, sur ordre de service.	21%	Pièces	Quantité présumée	60		
1.9.6.3.3	09.148	Arrosage d'arbres Le prix unitaire comprend l'arrosage manuel par arbre pendant 2 années.	21%	Pièces	Quantité présumée	60		
1.9.6.3.4	09.155	Emondage Avant le 15 juin les sauvageons et les drageons sont enlevés, sur ordre de service. Une deuxième opération ponctuelle peut être commandée en automne. Le prix unitaire comprend une opération par arbre. La tronçonneuse n'est pas autorisée pour cette opération. Le matériel de coupe doit être désinfecté et affûté. Les plaies seront minimes, égales, nettes et à niveau du tronc sans le dégrader. Les drageons sont sectionnés au niveau supérieur de la racine, qui sera dégagée au minimum. Le remblai sera effectué immédiatement après la taille et le soin des racines. Le bois provenant de cette taille et les déchets sont immédiatement rassemblés et évacués hors du domaine public.						
1.9.6.3.5	09.156	- Circonférence < 1 m	21%	Pièces	Quantité présumée	60		
1.9.6.3.5.1	09.156.a	**Plantes vivaces et graminés**						
1.9.6.4		Sarclage selon le paragraphe aditionnel § K.9.X.1 Environ 7 opérations sont prévues par année, sur ordre de service. Cette ligne rémunère 1 prestation.	21%	m2	Somme à justifier	1		
1.9.6.4.1	09.174*	Taille de plantes vivaces	21%	m2	Quantité présumée	400		
1.9.6.4.2	09.176	Arrosage de plantes vivaces et annuelles L'arrosage de parterres et de bacs à fleur s'effectue sur ordre de service. L'eau sera exempte de produits phytotoxiques. L'eau sera dispersée lentement et sous faible pression de manière régulière à raison de 10 litres/m². L'entrepreneur aura des appareils équipés des instruments nécessaires pour que le pouvoir adjudicateur puisse disposer des documents certifiant les quantités d'eau réellement consommées.	21%	m2	Quantité présumée	400		
1.9.6.4.2	09.185	**F. - ABATTAGE D'ARBRES SELON § K.10.**						
1.9.7		Abattage jusqu'au niveau du sol d'un arbre, situé le long de la voirie, y compris pose de la signalisation, autorisation de police et évacuation des déchets en dehors du domaine public, d'une circonférence mesurée à 1,3 m de hauteur :						
1.9.7.1	09.186	- inférieure à 3,5 m.	21%	Pièces	Quantité présumée	21		
1.9.7.2.1	09.187.f	**Maintien et modification des arbres existants selon § K.X.1**						
1.9.7.3.1		Protection du tronc et des branches d'arbre, y compris tous les travaux connexes	21%	unité	Quantité présumée	5		
1.9.7.3.2		Tranchées d'essai réalisées afin de rechercher la disposition et la présence de racines, y compris tous les travaux de terrassement, l'évacuation d'éventuels restes de terre en dehors du domaine public, le remblayage et tous les travaux connexes	21%	m3	Quantité présumée	40		
1.9.7.3.3		À l'unité pour le soin des plaies des racines après réalisation de tranchées d'essai et préalablement aux travaux d'infrastructure, y compris les désinfectants et tous les travaux connexes ;	21%	unité	Quantité présumée	40		
1.9.7.3.4		Supplément sur les déterrages pour les précautions qui doivent être prises dans l'environnement immédiat des racines, y compris le traitement des racines	21%	m2	Quantité présumée	40		
1.9.8		**X. - Mobilier urbain - SELON §K.X**						
1.9.8.1		**K.X.1 - Mobilier urbain**						
1.9.8.1.1		Fourniture et pose de table de picnic type CASSECROUTE selon Détail D-18 Table de picnic	21%	unité	Quantité présumée			
1.9.8.1.2		Fourniture et pose de plateforme 1 en bois selon Détail D-12 Plateforme dans le jardin - banc n°1 noue	21%	unité	Quantité présumée			
1.9.8.2.2		Fourniture et pose de plateforme 2 en bois selon Détail D-13 Plateforme dans le jardin - banc n°2 logements	21%	unité	Quantité présumée			
1.9.8.2.3		Fourniture et pose de plateforme en bois selon Détail D-14 Plateforme près du terrain	21%	unité	Quantité présumée			
1.9.8.2.4		Fourniture et pose de plateforme en bois selon Détail D-15 Plateforme sur le parvis	21%	unité	Quantité présumée			
1.9.8.2		**K.X.2 - Arceaux vélo**						
1.9.8.2.1		Fourniture et pose d'arceaux vélos à 3 barres en profilé acier galvanisé de 50mm de diamètre, hauteur hors sol :800mm, longueur 1000mm. Selon Détail D-19 Ratelier vélo	21%	unité	Quantité présumée	10		
		Fourniture et pose d'arceaux vélos à 2 barres en profilé acier galvanisé de 50mm de diamètre, hauteur hors sol :800mm, longueur 1000mm. Selon Détail D-19 Ratelier vélo	21%	unité	Quantité présumée	10		
		Supplément pour la fourniture et pose de 5 arceaux pour vélo cargo ainsi que 2 box vélo pour 5 vélos, à confirmer et à coordonner avec la direction	21%	unité	Quantité présumée	1		
1.9.8.3		**K.X.3 - Aires de jeux**						
1.9.8.3.2		Fourniture et pose de jeux pour enfants et modules de jeux en bois selon le Détail D-17 Jeux sur parvis y compris forage éventuel dans le revêtement, terrassements, mortier de pose d'aspect identique au revêtement et toutes sujétions	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.3.3		Fourniture et pose de jeux pour enfants et modules de jeux en bois selon le Détail D-16 Aire de jeux des petits y compris forage éventuel dans le revêtement, terrassements, mortier de pose d'aspect identique au revêtement et toutes sujétions	21%	Pièces	Quantité présumée			
		Fourniture et pose de jeux pour enfants et modules de jeux en bois selon le Détail jeux sur le jardin y compris forage éventuel dans le revêtement, terrassements, mortier de pose d'aspect identique au revêtement et toutes sujétions. Inclut tous les éléments du jeux tels que les moutons et le toboggan.	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.5		**K.X.4 - Bancs**						
1.9.8.5.1		Fourniture et pose du mobilier d'assise en béton, selon le Détail D-09 Bancs et assises du jardin et du parvis, y compris forage éventuel dans le revêtement, terrassements, mortier de pose d'aspect identique au revêtement et toutes sujétions. Implantation conformément au Plan BEE-DA-PR-002						
1.9.8.5.1.1		Banc n°1	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.5.1.2		Banc n°2	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.5.1.3		Banc n°3	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.5.1.4		Banc n°4	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.5.1.5		Banc n°5	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.5.1.6		Banc n°6	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.5.1.7		Banc n°7	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.5.1.8		Banc n°8	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.6		**K.X.5 - Containers entérrés "bulles à verre"**						
1.9.8.6.1		Fourniture et pose de deux containers métalliques y compris forage éventuel dans le revêtement, terrassements, mortier de pose et toutes sujétions. Conforme à l'article K.X.1.0.1.K du CSC	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.9.8.7		**K.X.6 - Fontaines**						
1.9.8.7.1		Fourniture et pose d'une fontaine à boire y compris forage éventuel dans le revêtement, terrassements, mortier de pose d'aspect identique au revêtement et toutes sujétions	21%	Pièces	Quantité présumée	1		
		K.X.7 - Divers						
		Fourniture et installation de portails métallique pour la nouvelle clôture selon le Chapitre K.X.1.0.1.L du présent cahier de charges	21%	Pièces	Quantité présumée			
		Fourniture et pose des clous podotactiles petit format pour aveugles	21%	Pièces	Quantité présumée			
		Fourniture et pose des clous podotactiles grand format pour délimitation de la voirie	21%	Pièces	Quantité présumée	38		

		Fourniture et pose de borne escamotable y compris forage éventuel dans le revêtement, terrassements, mortier de pose et toutes sujétions.	21%	Pièces	Quantité présumée			
1.10		**CHAPITRE X – MÉTHODES D'ESSAI**						
1.10.1		**A. – TRAVAUX PRÉPARATOIRES SELON L'ARTICLE ADDITIONNEL M.1**						
1.10.1.1		Carottage dans les revêtements en bitume avec recherche de la présence de bitumes goudronnés, y compris déplacement et stockage	21%	Pièces	Quantité présumée	8		
1.10.2		**B. – TRAVAUX DE TERRASSEMENT SELON L'ARTICLE ADDITIONNEL M.1**						
1.10.2.2		Exécution d'essais de plaque, y compris déplacement et rapport À faire réaliser par un laboratoire agréé	21%	Pièces	Quantité présumée	60		
1.10.3		**C. – SOUS-FONDATIONS ET FONDATIONS SELON L'ARTICLE ADDITIONNEL M.1**						
1.10.3.1		Exécution d'essais de plaque, y compris déplacement et rapport À faire réaliser par un laboratoire agréé	21%	Pièces	Quantité présumée	60		
1.10.4		**D. – REVÊTEMENTS DE VOIRIE SELON À L'ARTICLE ADDITIONNEL M.1**						
1.10.4.2		Mesure de l'épaisseur, densité relative et pourcentage d'espaces creux par couche sur des carottes de revêtements asphaltés, y compris réalisation de carottages, déplacement et rapport Réalisation par un laboratoire agréé.	21%	Pièces	Quantité présumée	10		
1.10.4.3		Test de la résistance à la compression, mesure de l'épaisseur et densité obtenue sur des carottes de revêtements en dolomie, y compris réalisation de carottages, déplacement et rapport Réalisation par un laboratoire agréé.	21%	Pièces	Quantité présumée	10		
	FIN PARTIE 1							
2.		**PARTIE 2 OUVRAGES D'ART ET TRAVAUX DIVERS**						
2.1		**CHAPITRE VII PETITS OUVRAGES D'ART**						
2.1.1	07.008	Fourniture et mise en œuvre de béton de propreté C 12/15, pour construction de petits ouvrages d'art, y compris coffrages et toutes sujétions. Concerne: Fondation du auvent.	21%	m2	Quantité présumée			
2.1.2	07.010	Fourniture et mise en œuvre de béton armé C 30/37, pour construction de petits ouvrages d'art, y compris coffrages et toutes sujétions. Concerne: Fondation du auvent.	21%	m3	Quantité présumée			
2.1.3	07.012	Acier classe BE400 S pour postes précédents. Fourniture et pose de ronds à béton pour construction de petits ouvrages d'art, y compris pliages, ligatures et toutes sujétions. Concerne: Armatures des fondation du auvent.	21%	kg	Quantité présumée			
2.1.4	07.008	Fourniture et mise en œuvre de béton de propreté C 12/15, pour construction de petits ouvrages d'art, y compris coffrages et toutes sujétions. Concerne: Fondation du portique.	21%	m2	Quantité présumée			
2.1.5	07.010	Fourniture et mise en œuvre de béton armé C 30/37, pour construction de petits ouvrages d'art, y compris coffrages et toutes sujétions. Concerne: Fondation du portique.	21%	m3	Quantité présumée			
2.1.6	07.012	Acier classe BE400 S pour postes précédents. Fourniture et pose de ronds à béton pour construction de petits ouvrages d'art, y compris pliages, ligatures et toutes sujétions. Concerne: Armatures des fondationondation du portique.	21%	kg	Quantité présumée			
2.1.7	07.010	Fourniture et mise en œuvre de béton armé C 30/37, pour construction de petits ouvrages d'art, y compris coffrages et toutes sujétions. Concerne: Escaliers.	21%	m3	Quantité présumée	30		
2.1.8	07.012	Acier classe BE400 S pour postes précédents. Fourniture et pose de ronds à béton pour construction de petits ouvrages d'art, y compris pliages, ligatures et toutes sujétions. Concerne: Armatures des escaliers.	21%	kg	Somme à justifier	3000		
2.2		**CONSTRUCTION METALLIQUE SELON ARTICLE ADDITIONNEL X201.1 AUVENT**						
2.2.1		Structure acier S 235, JR y compris boulons aciers 8.8 et moyens d'assemblages	21%	kg	Quantité présumée			
2.2.2		Tôle métallique Hacierco 56S, ép. 0,75mm	21%	kg	Quantité présumée			
2.2.3		Coûts de de préfabrication, montage, transport et tous les travaux connexes.	21%	€	Somme à justifier			
2.3		**CONSTRUCTION METALLIQUE SELON ARTICLE ADDITIONNEL X201.2 PORTIQUE**						
2.3.1		Structure acier S 235, JR y compris boulons aciers 8.8 et moyens d'assemblages	21%	kg	Quantité présumée			
2.3.2		Autres accésoires sur le portique	21%	€	Quantité présumée			
2.3.3		Coûts de de préfabrication, montage, transport et tous les travaux connexes.	21%	€	Somme à justifier			
2.4		**CONSTRUCTION METALLIQUE SELON ARTICLE ADDITIONNEL X201.3 ESCALIER**						
2.4.1		Main courante acier S 235, JR y compris boulons aciers 8.8 et moyens d'assemblages	21%	kg	Quantité présumée	220		
2.4.2		Coûts de de préfabrication, coffrage, bétonnage, montage, transport et tous les travaux connexes.	21%	€	Somme à justifier	1		
2.5		**PROTECTION METALLIQUE SELON ARTICLE ADDITIONNEL X207 et X208**						
2.5.1		Superstructure, protection des aciers, protection et peinture des structures métalliques, préparation de surface - décapage par projection Concerne : Sablage à blanc des aciers du auvent	21%	m2	Quantité présumée			
2.5.2		Superstructure, protection des aciers, protection et peinture des structures métalliques, métallisation Concerne: aciers du auvent.	21%	m2	Quantité présumée			
2.5.3		Superstructure, protection des aciers, protection et peinture des structures métalliques, préparation de surface - décapage par projection Concerne : Sablage à blanc des aciers du portique	21%	m2	Quantité présumée			
2.5.4		Superstructure, protection des aciers, protection et peinture des structures métalliques, métallisation Concerne: aciers du portique.	21%	m2	Quantité présumée			
2.5.5		Superstructure, protection des aciers, protection et peinture des structures métalliques, préparation de surface - décapage par projection Concerne : Sablage à blanc de la main courante de l'escalier	21%	m2	Quantité présumée	4		
2.5.6		Superstructure, protection des aciers, protection et peinture des structures métalliques, métallisation Concerne: main courante de l'escalier.	21%	m2	Quantité présumée	4		
	FIN PARTIE 2							

VOLET B (corrections "en plus")

Article	Référence	Description	TVA	Nature	Un.	Quantités en plus	Prix unitaire	Total (€)

VOLET B: Total (Hors TVA)

VOLET C (corrections "en moins")

Article	Référence	Description	TVA	Nature	Un.	Quantités en moins	Prix unitaire	Total (€)

VOLET C: Total (Hors TVA)								
VOLET D (lacunes)								
Article	**Référence**	**Description**	**TVA**	**Nature**	**Un.**	**Quantités**	**Prix unitaire**	**Total (€)**
VOLET D: Total (Hors TVA)								
Résumé sans tenir compte de la réduction eventuelle.								
Total (Hors TVA)								
Total (TVA)								
Total (TVA incluse)								

L'arrondissement au centime d'euro supérieur ou inférieur (2 décimales) doit être appliqué au produit de la quantité multipliée par le prix unitaire (hors T.V.A.).

L'arrondissement au centime d'euro supérieur ou inférieur (2 décimales) doit être appliqué aux totaux finaux et la T.V.A. dus sur ces montants du métré récapitulatif.

Si le chiffre non significatif le plus élevé est supérieur ou égal à 5, il convient d'augmenter de 1 le chiffre significatif le moins élevé (arrondissement à l'unité supérieure). Dans l'autre cas, le chiffre significatif le moins élevé doit rester inchangé (arrondissement à l'unité inférieure).

Le métré récapitulatif doit être complété, daté et signé par le soumissionnaire et joint à sa soumission.

A côté de sa signature le représentant d'une société mentionnera en quelle qualité il agit.

Vu, vérifié et complété par les prix unitaires, sommes partielles et la somme totale ayant servis à la fixation du montant de ma présente soumission, pour être annexés à celle-ci.

Je, soussigné ..... certifie n'avoir fait aucune modification dans le métré récapitulatif informatique autre que celles autorisées par le présent cahier des charges.
En cas de contradiction entre le métré récapitulatif de mon offre fourni sous format papier et celui fourni sous format informatique, les prix unitaires ou globaux mentionnés sur l?offre sous format papier prévalent.

Fait à ..... le .....